



## Migrations

# Au-delà de l'irrégularité

DNCR à Rabat  
Ahmad Salaheddine

La manifestation s'est intitulée «Beyond Irregularity», au-delà de l'irrégularité, et comme elle a été organisée par le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), cette irrégularité-là ne pouvait qu'être liée aux mouvements migratoires. De fait, c'est de la présentation de deux études sur la migration au Maroc, qu'il s'est agi au cours de cette réunion organisée lundi à Rabat par le CCME en partenariat avec l'Institut de recherche sur les politiques Publiques (IPPR) et avec le concours diligent d'organisations telles que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ou l'AMI, (Association marocaine sur l'immigration). Ces deux études concernent «le retour des migrants irréguliers au Maroc» et «les migrants subsahariens en situation irrégulière au Maroc». Deux sujets dont les répercussions sur le futur des liens humains et des relations politiques dans la région devraient marquer l'Histoire, voire réaménager la géographie.

Première idée à combattre : contrairement à ce qu'on est en droit de penser, la crise économique et financière qui sévit en Europe ne freinera pas le flot des migrants clandestins. Quoi qu'il advienne de la citadelle européenne, elle sera pour longtemps encore logée à meilleure enseigne que ne le seront les pays émetteurs. 2ème idée : le Maroc n'est plus seulement un pays de transit pour l'émigration non-désirée, mais un de ses finistères, une de ses étapes ultimes. Bien qu'il n'existe pas de statistiques fiables sur les irréguliers, on estime

leur nombre à quelque 15000. Et, nouveauté qui suscite l'effarement : il y aurait actuellement au Maroc quelque 3000 bonnes philippines qui vivent les conditions de la tutelle en usage dans certains pays d'Asie. Corollaire de la reconnaissance de la qualité de pays d'accueil au Maroc : son élévation à un régime d'aide et de financement digne du rôle qui lui est dévolu et de son statut d'associé privilégié de l'Europe.

3ème idée, connue mais souvent tue : 60% des immigrés clandestins qui arrivent au Maroc viennent de l'Algérie. La carte dite de Moore est on ne peut plus explicite, seule une piste longe la côte atlantique à partir de la Mauritanie, toutes les autres passent par le territoire algérien.

4ème idée : l'émigration irrégulière n'est plus seulement subsaharienne, elle est également et de plus en plus asiatique et arabe. Signe des temps : Ils sont de plus en plus nombreux les Européens qui franchissent le détroit à la recherche d'un emploi au Maroc. Bien qu'en majorité régulière, cette nouvelle forme de mobilité sociale requiert sensiblement les mêmes solutions que l'autre.

Pour toutes ses raisons, l'étude intitulée le « retour des migrants irréguliers au Maroc examine comment les pays d'origine et de destination peuvent améliorer la manière dont ils font face au problème de l'immi-

gration irrégulière grâce à une stratégie de retour et de réintégration plus efficace ». Au commencement de ce travail, les interviews d'une cinquantaine de migrants – tous des hommes, précise-t-on – retournés au pays et, un certain nombre d'acteurs opérant dans le domaine au Maroc. Après analyse des motivations au retour des sondés, l'étude « décrit les actions requises pour assurer que les mesures de retour et de réintégration soient bien conçues, efficaces, humaines et surtout durables ».

La 2ème étude, celle qui porte sur les migrants subsahariens en situation irrégulière au Maroc participe plus étroitement de l'idée que le Maroc est un pays d'asile pour les émigrants». Elle a en fait pour objectif «de faire avancer le débat et de dépasser la question de savoir si le Maroc est encore

un pays de transit ou non». Et parce qu'elle s'attache aux conséquences du déracinement sur ceux qui le vivent, l'étude traite plus particulièrement des «impacts de ces nouvelles formes de migration irrégulière de «transit» et «permanente» au Maroc. Ce travail est considéré comme essentiel tant pour les acteurs que pour les migrants en situation irrégulière qui rencontrent beaucoup de difficultés à accéder aux services sociaux de base et pour faire valoir leurs droits les plus essentiels. Pour

lever ces hypothèses, l'une et l'autre études invitent le Maroc à réviser ses outils de travail. Ainsi de la révision de la législation 02-03 dans le sens d'une dépénalisation des migrants ayant quitté le pays d'une manière irrégulière et y retournant volontairement. Selon cette optique, le Maroc doit également assurer le retour des migrants dans le respect des conventions internationales, comme il doit organiser des retours volontaires au moyen des mécanismes du rapatriement. Enfin il doit permettre un suivi permanent de la mise en œuvre des accords bilatéraux relatifs à la réadmission.

Financé par la Commission européenne, l'objectif de Beyond Irregularity est principalement d'aboutir à une meilleure compréhension du contexte socio-économique des migrants en situation irrégulière et d'émettre un diagnostic des besoins et services mis à leur disposition. Lancé en mars 2011, le projet a permis de cerner les problématiques principales et les priorités de la question de la migration irrégulière au Maroc et de mettre en place le premier Consortium pour la recherche sur la migration irrégulière et le plaidoyer (CIMRA). Ce projet a été mené par l'Institut britannique pour la recherche en politiques publiques (IPPR) en collaboration avec le CCME et plusieurs institutions dont : Le Centre de recherche sur la migration de Sussex et Eaves Housing for Women du Royaume-Uni et la Plateforme internationale pour la coopération sur les migrants sans papier (PICUM) de Belgique. ■

**L'émigration irrégulière n'est plus seulement subsaharienne, elle est également et de plus en plus asiatique et arabe.**